

Intégrer un GIE pour faciliter l'installation

Rejoindre un collectif existant pour lancer son projet immédiatement et en sécurité



GIE Outils communs Installation Sécurité

Bénéfice de la solution

- **Davantage de temps libre**
- **Une meilleure rémunération en tant que jeune agriculteur**
- **Progression rapide**

GIE La ferme (80)

11 agriculteurs / 4 salariés
Grandes cultures et bovins lait
400 VL- 1100 Ha de SAU



Pour son installation, Tom a rejoint un groupement de 11 agriculteurs qui travaillent ensemble sur l'ouest du département de la Somme. Ils partagent le matériel, l'assolement, les prises de décisions, les salariés et la gestion comptable. Chaque membre est néanmoins juridiquement indépendant.



Le groupement a été créé en 1990 par 3 agriculteurs via la création d'une CUMA et d'un assolement commun. Aujourd'hui, nous sommes 11 agriculteurs et nous avons un assolement commun, 3 CUMA, une SCL avec 8 éleveurs pour la vente du lait, un groupement d'employeurs de 4 salariés et un GIE pour les achats et les ventes. Le GIE est accompagné par la coopérative Noriap pour simplifier la gestion. Chacun des membres a des responsabilités bien précises : gestion de l'administratif, gestion globale des salariés et il y a un responsable par culture. Cette organisation nous permet d'avoir environ 3 semaines de congés par an. Le prévisionnel, prévu 2 ans à l'avance, est fait pour que chaque agriculteur puisse se verser environ 2000€/mois.

Le groupe vit un renouvellement de ces membres en ce moment. La moyenne d'âge a baissé de 10 ans en peu de temps, cela permet de relancer la dynamique et de remobiliser le groupe.

Pour un jeune qui s'installe, c'est super. J'y vois surtout des avantages. Il faut prendre le train en marche donc on progresse rapidement, on a du soutien et, le collectif fonctionnant bien, une meilleure rémunération qu'un jeune installé en individuel. Tout est très anticipé et organisé, c'est moins de pression. Une autre force du collectif c'est qu'on a un équipement performant qui serait impossible à avoir en individuel. Par contre, il faut être certain de son choix de rejoindre le groupe car les sorties ne sont pas prévues et le montant des parts sociales est faible. Celui qui part n'a aucune possibilité d'acheter du matériel avec la somme récupérée.

La transmission dans notre groupement est un véritable sujet. La reprise de l'entreprise avec le travail en commun peut compliquer la recherche d'un repreneur. Les cédants transmettent leurs terres aux agriculteurs du groupement, en interne. Il y a peu, une nouvelle installation a été réalisée mais ils préfèrent conforter une installation existante. Seule une personne est déjà sortie du groupement dans le but de transmettre à son fils. Pour ma part, j'ai été apprenti de mon cédant pendant 2 ans, ce qui m'a permis de voir comment se passait le travail en commun et de voir si cela me convenait sur le plan organisationnel et humain.

Rejoindre un collectif existant pour lancer son projet immédiatement et en sécurité



Avantages

- Bénéficier de matériel spécialisé, en très bon état
- Système fonctionnel qui permet de se lancer avec moins de pression, organisation en place
- Meilleure rémunération d'un nouvel installé



Inconvénients ou limites

- Sortie du collectif et transmission peu anticipée

A noter

- **Difficulté de mise en œuvre**
Facile / **Complexe** / Très complexe
- **Temps de mise en œuvre**
Immédiat / Sur la campagne / **Plus d'un an**

Conditions de réussite

- Valider l'entente potentielle et les conditions de travail avec le collectif déjà en place avant de se lancer (par l'apprentissage, stage, salariat avant reprise, ...)
- Connaître toute les modalités et règles de cette association de l'arrivée dans la société jusqu'au départ (retraite ou arrêt d'activité).
- Davantage anticiper la sortie d'associés et consacrer plus de temps à la transmission (comparativement à une forme classique)

Contact

Julie POTIER – 06 84 95 28 89 – j.potier@somme.chambagri.fr

Financé par